



**Fédération francophone et germanophone  
des associations de coopération au développement asbl**

**Formulaire de Participation à l'Assemblée Générale  
Pour l'Assemblée Générale du jeudi 29 mars 2018 à 14h00**

(accueil à partir de 13h30)

Au Bld Léopold II, 184 D - dans la salle au rez-de-chaussée, 1<sup>ère</sup> cour

A renvoyer signé par mail à [cd@acodev.be](mailto:cd@acodev.be)  
ou par FAX au 02/217.99.63  
Pour le mardi 27 mars 2018 à 17h00 au plus tard

**Comment participer à l'AG?**

L'ONG choisit une des 3 possibilités de participer à l'AG : soit le-la représentant-e légal-e de l'ONG est présent-e, soit il-elle **mandate**<sup>1</sup> quelqu'un de son ONG, soit il-elle donne **procuration**<sup>2</sup> à un-e représentant-e (légal-e ou mandaté-e) d'une autre ONG membre.

**En cas de procuration**, nous serions ravis que vous mettiez tout en œuvre pour la confier à quelqu'un qui sera effectivement présent.

**Au cas où plusieurs personnes d'une même ONG souhaitent participer à l'AG, veuillez indiquer leurs noms - en cas de vote une seule voix par ONG sera accordée.**

Je soussigné-e, M .....  
Représentant-e légal-e de l'ONG .....

sera présent-e à l'Assemblée Générale du 29/03/2018

ne pourra être présent-e à l'Assemblée Générale du 29/03/2018, mais donne **mandat** au/à la représentant-e de **MON** ONG, M .....

**pour la représenter valablement et participer à tous les votes.**

donne **PROCURATION** à l'ONG suivante : .....

ou à l'ONG suivante .....

ou à l'ONG suivante .....

ou à l'ONG suivante .....

ou le cas échéant au choix de la présidence **OUI / NON**

**pour la représenter valablement et participer à tous les votes.**

**autre-s participant-e-s éventuel-e-s (sans droit de vote) :** .....

Fait à ..... le ..... 2018

Signature du/de la représentant-e légal-e

<sup>1</sup> Un **MANDAT** est donné par le-la représentant-e légal-e de l'ONG à un membre de l'association ou de son personnel pour représenter l'ONG à l'AG d'ACODEV et prendre part aux décisions, voter valablement.

<sup>2</sup> Une **PROCURATION** peut être donnée à une autre association membre effectif d'ACODEV, ou bien laissée 'ouverte' à l'initiative d'attribution du-de la président-e; au cas où vous donnez une procuration à une association membre, il est indispensable que vous vérifiez si cette association sera effectivement présente à l'AG.